

Acte de mariage de COTARD Jean Baptiste et AUVRAY Marie Anne  
[246]x[247].

Ce jourd'hui lundi vingt-deux de novembre audit an<sup>1</sup>, après la publication des bans du futur mariage entre Jean COTTARD, toillier, âgé de vingt-six ans, fils mineur de François et de Françoise MALANDIN d'une part,

Et Marie Anne AUVRAY, âgée de près de vingt-cinq ans, fille mineure de feu Adrien AUVRAY, en son vivant toillier et de Marie Barbe DUTOT d'autre part, tous deux de cette paroisse, faite au prosne de notre messe paroissiale par trois différents jours de dimanche consécutifs, savoir le trente et un octobre dernier, le sept et le quatorze du présent mois de novembre, sans qu'il se soit découvert aucun empêchement ni opposition, je soussigné prêtre vicaire de ce lieu, après les fiançailles dûment célébrées hier en cette église, ay reçu aussi en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement du père de l'époux et de la mère de l'épouse qui ont déclaré ne savoir signer aussi bien que l'époux et l'épouse, et aussi en présence de François COTTARD, toillier et de Martin COTTARD aussi toillier frères de l'époux tous deux de cette paroisse, et Martin COTTARD toillier de la paroisse d'Angerville la Martel et de Jean Baptiste de LA HAYE, journalier de la paroisse de Gerponville, qui ont signé avec nous.

Signatures : Martin COTARD, Martin COTARD, François COTARD, Jean Baptiste DELAHAIS

---

<sup>1</sup> 1784